

Madame, Monsieur,

Pour les familles aménageant sur Merville, cette feuille sera mise à votre disposition lors de votre passage en Mairie.

1^{ère} étape : le passage en mairie (sans rendez-vous)

Retirer une fiche d'administré à la Mairie

ou un certificat de domicile (pour les GS de Merville passant à l'élémentaire)

C'est Madame le Maire qui inscrit les enfants de la commune à l'école.

Documents à présenter en mairie:

- le livret de famille, ou un certificat de naissance, ou les cartes d'identité des parents et de l'enfant,
- un justificatif prouvant votre domicile sur la commune. Documents acceptés :
 - un titre de propriété,
 - un avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente,
 - une quittance de loyer de moins de 6 mois,
 - une facture de gaz, d'électricité, de téléphone (fixe ou portable) de moins de 6 mois,
 - une attestation d'assurance logement.

Attention :

Le justificatif de domicile doit indiquer votre nom et votre prénom, faute de quoi, il risque de ne pas être accepté.

Aucune inscription possible à l'école sans ce document remis par la Mairie.

2e étape :

L'inscription à l'école, entrée dans l'impasse Georges Brassens

Aucun besoin de justificatif de domicile (déjà présenté en Mairie)

a. Les documents nécessaires

Les pièces n° 4,5 et 6 sont demandées pour les enfants venant d'une autre école que la maternelle de Merville

	Pièces originales à présenter	Pièces à fournir
1		Fiche d'administré ou certificat de domicile délivré par la mairie
2	livret de famille	copie du livret de famille (<u>pages concernant le père, la mère et l'enfant</u>) ou le certificat de naissance
3	carnet de santé de l'enfant avec la vaccination DTPolio à jour	copie de la page du DTPolio
		<i>Si besoin (estimation laissée à l'appréciation des familles) <u>2 copies du jugement définissant les modalités de garde de l'enfant dans les cas de divorce</u></i>
4		<i>fiche de notification indiquant le passage en classe supérieure</i>
5		<i>certificat de radiation émis par l'école précédente</i>
6		<i>Copie des deux premiers trimestres du livret d'évaluation de l'élève*</i>

*L'école inscrit tous les enfants demeurant sur la commune. La connaissance des derniers relevés trimestriels permet à l'équipe enseignante de constituer des classes hétérogènes pour la rentrée (autant d'enfants ayant besoin d'un soutien renforcé de l'enseignante que d'enfants capables de mener un travail de manière plus autonome) dans la mesure du possible.

Transports scolaires

Fiches de transport du Conseil Général à amener pour validation par l'école élémentaire si vous souhaitez que votre enfant emprunte les transports scolaires. Pour les conditions et le dossier d'inscription, contacter le Conseil Général de la Haute-Garonne ou visiter son site Internet :

<http://www.haute-garonne.fr>

b. 2 formules pour les inscriptions

Pas de prise de rendez-vous téléphonique avec l'école

- en rendez-vous individuel de 15 minutes avec inscription du rendez-vous choisi en mairie.
- en réunion d'une heure avec une vingtaine de personnes pour pouvoir répondre à toutes vos questions avec inscription de la réunion choisie en mairie.

Les inscriptions auront lieu les jours suivants

Rendez-vous individuels	Réunions
Mercredi 4 mai de 11:00 à 12:30	mercredi 11 mai de 12:15 à 13:15
lundi 9 mai de 15:00 à 17:30	vendredi 13 mai de 16:30 à 17:30
mercredi 18 mai de 10:00 à 11:30	mercredi 18 mai de 12:15 à 13:15

Pour toute inscription après ces dates (éloignement du domicile actuel et aménagement sur Merville après le 3 juin), pourriez-vous contacter l'école afin que nous puissions prendre en compte l'inscription de votre enfant dans l'organisation des classes pour la rentrée ?
Laisser SVP un message avec un numéro de téléphone où vous contacter. Merci.

3^e étape : inscrire votre enfant au service périscolaire municipal

Un dossier unique d'inscription pour les nouveaux arrivants sur la commune sera remis lors de l'inscription.

Il est à remettre au service de l'ALAE, entrée Rue Georges Brassens située à côté de l'entrée de l'école maternelle.

Des informations à votre disposition sur le site de la Mairie de Merville, « Vivre à Merville », « Portail famille », **inscription possible en ligne.**

4^e étape facultative : la réunion d'information dans les locaux de l'école, dans la salle plurivalente

Pour les personnes ayant choisi les rendez-vous individuels,
une réunion d'information aura lieu le vendredi 3 juin de 16:30 à 17:30.

En cas d'impossibilité de votre part,
il y aura une autre **réunion d'information le jeudi 1^{er} septembre 2016 de 9:30 à 10:30.**

5^e étape facultative : la visite informelle de l'école avec votre enfant

Elle aura lieu le **vendredi 10 juin à 17:15**. Rassemblement dans la cour de l'école, entrée par l'impasse Georges Brassens (entrée de l'école).

Cette visite a pour but de familiariser les enfants avec cette école.

Se promener dans de nouveaux lieux en votre compagnie vous permettra d'échanger vos avis et de rassurer ensuite si besoin votre enfant en attendant la rentrée des classes.

Liste de fournitures scolaires : communiquées aux enfants de GS de Merville la semaine du 27 juin ou à disposition sur le site de l'école élémentaire à la même date, affichage sur la vitrine d'information de l'école cet été.

En attendant le plaisir de vous rencontrer, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

D. Guibert, directrice

Espace de note pour la famille :

Rendez-vous pris le..... à